



Le Maire de Poisat

Poisat, le 18 mars 2024

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le **lundi 18 mars 2024**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

**PRÉSENTS** : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaëlle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Frédéric FRÉVOL, Mme Sarah BENALLOU, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

**ABSENTS** : Mme Florent HOLLENDER, M. Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

**POUVOIRS** : De M. Florent HOLLENDER à Mme Gwenaëlle GUERS ;  
De Mme Catherine RICUPERO à M. Patrice TORNATORE ;

**SECRÉTAIRE** : M. Frédéric FREVOL ;

Par la présence de 16 élus sur 19 en exercice et 2 pouvoirs à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. le Maire, Ludovic BUSTOS propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024. Aucune question ni remarque n'a été émise par les membres présents du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **MÉTROPOLE**

Présenté par le Maire, Ludovic BUSTOS et Gwenaëlle GUERS, le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2023. Ils expliquent que ce programme définit les différents objectifs de Grenoble Alpes Métropole pour répondre aux besoins de logements et d'hébergements et prévoit les moyens pour y parvenir. Le Maire précise que l'évolution de la population est en baisse à Poisat et que l'objectif PLH de la commune est de construire 4 logements dont 2 sociaux par an pour la période 2025-2030.

Pour répondre aux questions de M. Jean-Philippe DI GENNARO et M. Romuald VIANDE, le Maire précise que les logements sociaux représentent environ 12% du parc immobilier de la commune.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet PLH 2025-2023 tel qu'arrêté par Grenoble-Alpes Métropole.

Toutes les questions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents.

Gwenaëlle GUERS présente la convention 2024 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information du demandeur de logement social avec Grenoble-Alpes Métropole. Elle propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions, à savoir que la commune de Poisat assure un accueil généraliste de niveau 1. À ce titre, les services communaux pourront renseigner tout demandeur métropolitain et orienter un demandeur souhaitant faire enregistrer ou compléter sa demande vers les communes de niveaux 2 et 3. Il indique que le coût pour la commune s'élève à 787 €/an.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par Hervé FANTON, la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan canopée métropolitain et la gestion du patrimoine arboré communal. Il explique que le plan canopée vise à adapter les zones urbaines au réchauffement climatique en préservant et en développant la végétation et les zones perméables, pour garantir la santé et la qualité de vie des habitants. Pour assurer sa mise en œuvre, Grenoble-Alpes Métropole propose, via cette convention, d'assister la commune à la gestion du patrimoine arboré communal.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Présentée par Zohra ABDICHE, l'instauration du forfait mobilités durables (FMD). Il a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir à des modes de transports alternatifs et durables. Elle précise que les montants du FMD sont fixés par la réglementation comme suit :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Mme Zohra ABDICHE précise à M. TORNATORE qu'à ce jour, il y a au moins 5 agents qui utilisent le vélo ou la trottinette comme mode de déplacement domicile/travail.

Présenté par Zohra ABDICHE, le lancement d'une consultation par le Centre de Gestion de l'Isère pour le compte de la commune, sur la protection sociale complémentaire (prévoyance) avec participation employeur. Elle explique qu'en donnant mandat au Centre de Gestion de l'Isère, ce dernier pourra lancer la consultation et participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à la conclusion de la convention. À l'issue de cette consultation la commune conservera l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui sera proposée par le CDG.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

## FINANCES

Présentée par Grégory GABREL, l'attribution des subventions au CCAS et aux associations pour l'année 2024 (partie 1).

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| <b>CCAS</b>                          | <b>10 000 €</b> |
| <b>Associations</b>                  | <b>Montants</b> |
| AMI                                  | 200 €           |
| AMICALE LAÏQUE DE POISAT             | 500 €           |
| CLUB DES CYCLO EYBENS POISAT         | 200 €           |
| COLLECTIF INDEPENDENCIA PÉROU        | 600 €           |
| FNACA                                | 100 €           |
| HARMONIE EYBENS-POISAT               | 600 €           |
| RERS POISAT                          | 200 €           |
| ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE G. BRASSENS | 750 €           |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>3 150 €</b>  |

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par Nathalie LOMBARDO, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère (OCCE 38) pour l'organisation d'un séjour en classe de mer. Elle précise que le projet est évalué à 22 810,50 € pour 42 élèves de CM1/CM2 et que la subvention versée s'élève à 5 040€ soit 120€ par enfant.

Pour répondre à Mme Isabelle PIGEON, Mme Nathalie LOMBARDO indique que seuls deux enfants ne participeront pas au voyage.

Présentée par Isabelle PIGEON, le versement de la subvention 2024 à l'Association des Centres de Loisirs (ACL). Elle rappelle qu'une convention d'objectifs et de moyens a été signée en 2022 entre la commune de Poisat et l'Association des Centres de Loisirs (ACL) pour la gestion des temps de loisirs extrascolaires et des mercredis après-midi pour les 3-12 ans. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure, une subvention de 54 996€ (39 996€ de fonctionnement et 15 000€ maximum d'aide aux familles) lui est attribuée pour l'année 2024 en plus des locaux et des moyens mis à disposition de l'association.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par Isabelle PIGEON, le versement de la subvention 2024 à l'association BOUT'CHOU. Elle rappelle que le multi-accueil permet de répondre aux besoins des familles essentiellement poisatières, en accueillant des enfants de 3 mois à 3 ans. Elle explique que pour assurer le bon fonctionnement du multi-accueil, il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention de 30 000€ à l'association BOUT'CHOU, en plus des locaux et des moyens mis à disposition de l'association.

Mme Zohra ABDICHE, étant parent adhérent de l'association Bout'Chou, n'a pas pris part au vote.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

## MARCHÉS PUBLICS

Présentée par Marie-Pierre MOUTRILLE, l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire. Elle explique que suite à l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, GROUPE ÉOLE et l'assistant à maîtrise d'ouvrage ISÈRE AMÉNAGEMENT, les entreprises retenues sont :

| N° et désignation du lot  | Estimation<br>Nov-2023 | Entreprise attributaire   | Offre (€ HT)                 |
|---|------------------------|---|------------------------------|
| <b>LOT n° 1</b><br>AMÉNAGEMENTS<br>PAYSAGERS – VRD                        | 142 712,00 €           | <b>TOUTENVERT</b><br>(38160 Chatte)   | 148 944,50 €<br>+PSE : 460 € |
| <b>LOT n° 2</b><br>CONFORTEMENT DE SOLS                                   | 43 000,00 €            | <b>INCLUSOL TS</b><br>(34420 Villeneuve les Beziers)  | 37 000,00 €                  |
| <b>LOT n° 3</b><br>GROS ŒUVRE   | 254 204,74 €           | <b>S.E.B.B.</b><br>(38400 Saint Martin d'Hères)   | 223 985,96 €                 |
| <b>LOT n° 4</b><br>CHARPENTE - COUVERTURE<br>– ZINGUERIE                  | 133 304,69 €           | <b>SOCIÉTÉ NOUVELLE TRADI CHARPENTE</b><br>(26300 Chateauneuf sur Isère)  | 102 683,04 €                 |
| <b>LOT n° 5</b><br>FAÇADES – BARDAGES                                     | 29 012,24 €            | <b>POGGIA</b> (38400 Saint Martin d'Hères)<br>et <b>REYNAUD CHARPENTE</b> (38420 Le Versoud)<br>(POGGIA mandataire) | 34 676,94 €                  |
| <b>LOT n° 6</b><br>MENUISERIES EXTÉRIEURES<br>ALUMINIUM - SERRURERIE      | 74 880,00 €            | <b>EXALU</b><br>(42600 Champdieu)   | 64 807,40 €                  |
| <b>LOT n° 7</b><br>CLOISONS - DOUBLAGES -<br>FAUX PLAFONDS -<br>PEINTURE  | 106 123,07 €           | <b>ENTREPRISE DE PLÂTRERIE LAYE</b><br>(38420 Domène)   | 109 704,42 €                 |
| <b>LOT n° 8</b><br>MENUISERIES INTÉRIEURES                                | 79 038,11 €            | <b>VENTURA AGENCEMENT</b><br>(38400 Saint Martin d'Hères)   | 84 915,40 €                  |
| <b>LOT n° 9</b><br>CARRELAGES – FAÏENCES                                  | 57 358,53 €            | <b>CRÉATIONS CÉRAMIQUES POSE</b><br>(38100 Grenoble)  | 52 000,00 €                  |
| <b>LOT n° 10</b><br>SOLS SOUPLES  | 10 542,12 €            | <b>ÉTABLISSEMENTS RASTELLO</b><br>(38400 Saint Martin d'Hères)  | 9 750,76 €                   |
| <b>LOT n° 11</b><br>ÉQUIPEMENTS DE CUISINE                                | 85 500,00 €            | <b>HIE-EQUIPEMENT</b><br>(38120 Saint Egrève)   | 68 751,85 €                  |
| <b>LOT n° 12</b><br>PLOMBERIE - VENTILATION<br>– CHAUFFAGE                | 178 000,00 €           | <b>ODDOS CLAUDE</b><br>(38500 Voiron)   | 174 254,40 €                 |
| <b>LOT n° 13</b><br>ÉLECTRICITÉ - COURANTS<br>FAIBLES - COURANTS<br>FORTS | 75 000,00 €            | <b>RMATECH</b><br>(38690 Le Grand Lemps)  | 62 400,00 €                  |
|   |                        | <b>TOTAL OFFRE DE BASE</b>  | <b>1 173 874,67 €</b>        |
|   |                        | <b>PSE</b>  | <b>460,00 €</b>              |
|   |                        | <b>TOTAL OFFRE DE BASE + PSE</b>  | <b>1 174 334,67 €</b>        |

Elle précise que les prestations supplémentaires éventuelles retenues sont les suivantes :

Lot 1 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS - VRD :

- ⇒ PSE 1 - Remplacement de l'enrobé par un revêtement de type Urbalith ou équivalent clair et infiltrant.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par Hervé FANTON, l'attribution du marché de travaux de désimperméabilisation et le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz à l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES : offre de base à 249 385,80 € HT et 7 920 € HT de PSE (soit un montant total de 257 305,80 € HT).

Les PSE retenues sont les suivantes :

- ⇒ PSE 1 : Cuve eaux pluviales ;
- ⇒ PSE 3 : Fontaine.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

## INFORMATIONS

Décisions prises par le Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 4. Convention participation financière écoles Herbeys 2024

Avec la commune d'Herbeys, une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Herbeys pour les 6 enfants poisatiers scolarisés à Herbeys 2023-2024, pour un montant de 6 111 €.

### 5. Avenant 2 - contrat de location Monsieur C.

Avec Monsieur C. d'un avenant n°2 au contrat de location du logement 2A rue H. Berlioz. Le montant du nouveau loyer est de 724€ à compter du 01/02/2024.

### 6. Contrat de location - Avec M. et Mme B.

Avec M. et Mme B, d'un contrat de location d'un logement vide à usage d'habitation situé au 2B rue H. Berlioz. Ce contrat est d'une durée de 6 ans, le loyer mensuel est de 650€.

### 7. Avenant à la convention de mise à disposition borne électrique - commerce ambulat

Avec l'entreprise GANGI FABRICE, l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'une borne électrique pour commerce ambulat. Cet avenant fait suite à l'augmentation des tarifs de droits de branchement.

### 8. Avenant 1 - contrat d'assurance CNRACL

Avec l'entreprise CNP Assurances, l'avenant n°1 au contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés CNRACL.

### 9. Avenant 1 - contrat d'assurance IRCANTEC

Avec l'entreprise CNP Assurances, l'avenant n°1 au contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents titulaires ou stagiaires à temps non complets et des agents contractuels affiliés IRCANTEC.

10. Contrat ateliers périscolaires – PLEAC/CTG

Avec La Fabrique des Petites Utopies et la commune d'Eybens, un contrat de prestations pour la mise en œuvre de six ateliers artistiques périscolaires « Parcours de découvertes : magie ». Le coût de cette prestation est de 356.40 € pour la commune.

11. Contrat d'usage des outils Microsoft

Avec la société AIR CLOUD, d'un abonnement à MICROSOFT pour un montant de 365, 5.60€ HT par mois et par compte, d'un abonnement à échange seul, 3.70€ HT par mois et par compte, d'un pack accompagnement de la commune, pour un montant de 79€ HT par mois, soit 948€ HT par an.

12. Convention de mise à disposition du Chalet du 8 mai 1945 - L'ÉQUYTABLE

Avec la SCIC L'ÉQUYTABLE, une convention de mise à disposition à titre gratuit, du chalet du 8 mai 1945, situé sur l'esplanade du 8 mai 1945 à Poisat, les jeudis de 14h00 à 19h00. Cette convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024.

13. Convention raccordement de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) et la Société Information Communication Mobilité (SICM), une convention relative au raccordement de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires destinés à la mobilité sur le réseau d'éclairage public de la commune de Poisat. Cette convention est valable jusqu'au 9 juin 2031.

14. Avenant 1 contrat de location – garage

Avec M. et Mme B, l'avenant 1 au contrat de location pour le logement situé 2B rue Hector Berlioz. Le nouveau montant du loyer s'élève à 700€ par mois à compter du 15 mars

15. Avenant 1 – marché maîtrise d'œuvre – cour d'école

Avec l'entreprise SINEQUANON', l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz à Poisat. Le montant initial du marché reste inchangé.

16. Contrat spectacle PLEAC/CTG

Avec la commune d'Eybens, le Centre Loisirs et Culture d'Eybens et l'association La Fabrique Des Petites Utopies, un contrat de co-organisation avec cession du droit d'exploitation d'un spectacle close up « Astrono-Màgico » à l'occasion d'une soirée jeune. Le coût total de cette prestation est de 986.43€ HT, soit 258 € pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait à Poisat le 29 mai 2024

Secrétaire de séance  
Isabelle PIGEON

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS